



Divorce après séparation deux ans

Par **phil8583**, le **12/10/2009** à **16:38**

Bonjour, je suis séparé de mon épouse depuis 2 ans, en fait ça fera deux ans en décembre. Nous avons vécu un an ensemble après le mariage, un contrat avait été établi, nous n'avons pas d'enfant. Je souhaite divorcer, elle aussi mais elle ne réside pas en France (Canada) et ne veut s'occuper de rien. J'ai vu qu'il était possible de passer par une procédure simplifiée lorsqu'un couple est séparé depuis plus de 2 ans. Est-il nécessaire tout de même de passer par un avocat ? Faut-il l'accord de mon épouse ? Quel est le genre d'attestation à produire ? Combien de temps dure la procédure ?

Merci